

DEL2024_03_030

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Laurent CHAINEY, M. Farid KACHOUR

M. Alain SCHUMACHER (donne procuration à M. Emin SARACUZ), Mme Djena DIARRA (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Kevin CAUCHIE (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Serge CADIO a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L'ASSOCIATION « LES AMIS NATURALISTES DES COTEAUX D'AVRON » (ANCA) POUR LA GESTION DE LA ZNIEFF PELOUSES DU MOULIN DE MONTFERMEIL

Sur proposition de Maria DA SILVA.

Le parc Jean-Pierre Jousseaume possède une « zone écologique » correspondant à des pelouses sèches patrimoniales, transplantées durant l'automne 1994 depuis les anciennes carrières de Montfermeil sur le site du Sempin (parc Jean-Pierre Jousseaume), grâce à une action concertée entre la mairie de Montfermeil et l'association les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA). Elle représente une expérience unique en Seine-Saint-Denis.

La vocation globale de la zone qui comprend les 1300 m² de pelouse et leur environnement proche est la préservation de la flore et de la faune typiques de ce type de milieu. La valeur écologique de cette parcelle est attestée par un classement en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) n° 110020466 « Pelouses du Moulin de Montfermeil ».

Par ailleurs, le parc Jean Pierre Jousseaume a fait l'objet d'une campagne d'injection visant à combler les cavités résiduelles des anciennes carrières de gypse restant et pouvant potentiellement présenter un risque d'effondrement. Cette opération a été menée en associant l'ANCA, et a permis en outre de restituer trois mares sur le site de la ZNIEFF permettant notamment la reproduction des batraciens et d'amphibiens.

DEL2024_03_030

L'Inspection Générale des Carrières a rendu le 19 juin 2020 un avis positif sur les travaux de comblement réalisés, permettant ainsi la réouverture du parc au public.

Il est important que le travail initié par l'ANCA pour mener à bien le suivi et la préservation de cette zone ZNIEFF puisse se poursuivre.

C'est pourquoi, il y a lieu de signer une convention partenariale entre la ville de Montfermeil et l'ANCA.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Parc Jean Pierre Jousseume abrite une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique,

Considérant que l'Association « Les Amis Naturalistes du Plateau d'Avron » (ANCA) a mené sur cette zone des actions d'entretien et en a préservé ses richesses,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre le partenariat avec l'ANCA pour le suivi de la zone ZNIEFF Pelouses du Moulin de Montfermeil

Considérant qu'il est nécessaire, pour ce faire, de signer une convention de partenariat,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de partenariat et de coopération entre la Ville de Montfermeil et l'Association « Les Amis Naturalistes du Plateau d'Avron » (ANCA) pour le suivi de la zone ZNIEFF Pelouses du Moulin de Montfermeil.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.
3. De dire que la contribution annuelle s'élève à 2 000 €.
4. De dire que la dépense est prévue au budget

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

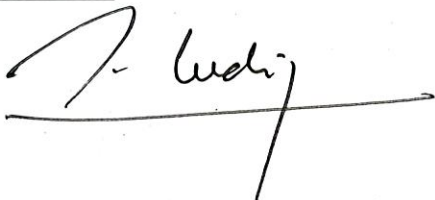
33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Serge CADIO



Le Maire,

Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 25/03/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 25/03/2024

Montfermeil, le 25/03/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.